

Programme complet

Module 1 : Maîtriser toutes les dimensions de la sécurité et de la santé au travail

1ère Partie :

- Présentation des textes législatifs et réglementaires afin de cibler les obligations applicables en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail
- La démarche prévention : l'évaluation des risques professionnels, sa transcription et son évolution, les principaux enjeux, les responsabilités pénales et civiles, la faute inexcusable : définition et conséquences.
- Définition des principes généraux de prévention en matière de santé sécurité et conditions de travail

2ème Partie :

- Définition des notions fondamentales : dangers - risques - mesures de prévention, protection individuelle et protection collective, accidents du travail, accidents de trajet, maladies professionnelles....
- Analyse des accidents et MP les plus courants dans la branche d'activité concernée (Ex : chute de hauteur, levage et manutention, intoxication produits chimiques...)
- Les grandes familles de risques : risques électrique, mécanique, chimique, manutention manuelle de charges, incendie....

Module 2 : La réalisation d'une évaluation des risques professionnels et sa transcription au sein du document d'évaluation des risques

1ère Partie :

- Le cadre et les critères de l'évaluation et la méthode d'analyse des risques
- Identification des risques professionnels par unité de travail
- Repérage des dangers et évaluation des niveaux d'exposition
- Les compétences et les ressources mobilisables en interne ou en externe

2ème Partie :

- Fonctionnement du document d'évaluation des risques
- La méthodologie à adopter pour rédiger son document
- Les différents supports à utiliser pour la rédaction
- Méthodes de classification des risques et de transcription de l'évaluation des risques

Objectifs pédagogiques

Optimisation des conditions :

- de réalisation de la démarche d'évaluation des risques professionnels avec la mise à disposition d'outils et de documentations adaptées à la branche d'activité
- de formalisation du document d'évaluation des risques rendu obligatoire par le code du travail (art. Lp.4121-5 et Lp.4121-12).

À l'issue de la formation, les participants seront capables d'identifier et de classer les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement et donc de formaliser leur document d'évaluation, et de mettre en place un plan d'actions de prévention afin de diminuer ces risques identifiés.

Public concerné

Chefs d'entreprises, chefs d'établissement, chargés hygiène et sécurité, membres du CHSCT, responsable RH

Pré-requis

Aucun prérequis n'est nécessaire

Durée

21h00 sur 3 jours

Moyens Pédagogiques

Technique participative et interactive reposant sur:

- Un exposé argumenté par des exemples explicites empruntés au quotidien de la branche d'activité.
- Des exercices et cas pratiques laissant aux participants la possibilité de donner leurs propres applications aux principes énoncés et s'assurer, également de leur bonne intégration
- Une facilitation des échanges et de possibles « retours d'expérience » pour personnaliser les apports théoriques au contexte de travail.

Présentation au moyen des supports interactifs pratiques et audiovisuels et remise d'un support aux participants pour optimiser les conditions de formalisation du document d'évaluation des risques ainsi que l'acquisition des principes fondamentaux

Remise d'outils juridiques, techniques, méthodologiques de la prévention.

Evaluation du contrôle des connaissances

Le formateur évalue la progression pédagogique du

- La mise en place d'un plan d'action
 - Savoir formuler des propositions suite aux évaluations et aux constats
 - Savoir initier des actions correctives : études, adaptations de postes, formation..
- Le suivi et l'actualisation du DUER

participant tout au long de la formation au moyen de mises en situation et de travaux pratiques.

Mode de validation de la formation

Attestation de formation.